



GWENSTUDIO

Architecture d'intérieur • Création d'espaces durables



Conditions Générales de Vente

Préambule

Les conditions générales de vente sont à lire attentivement. Elles constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par GWEN STUDIO. La commande ne sera prise en compte que lorsque vous aurez accepté ces conditions générales de vente. Tout Client de GWEN STUDIO reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec GWEN STUDIO. Toute signature d'un devis vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

La société GWEN STUDIO, Architecte d'intérieur, désignée par Gwendoline Faivre d'Arcier, Architecture d'intérieur et décoration (ci-après dénommé « l'Architecte d'intérieur ») est une société proposant des conseils en aménagement, décoration d'intérieur aux clients et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation ou de leur lieu de travail.

GWEN STUDIO propose des concepts de design intérieur sous forme de plans, de visuels 2D, 3D, perspective couleurs et pouvant intervenir dans le choix et suivi des prestataires. Le Client (Maître d'Ouvrage) (ci-après dénommé le « Client » ou « le client » ou « le Maître d'Ouvrage ») est toute personne qui sollicite la société GWEN STUDIO pour la réalisation de plans, recherche de concepts, aménagements intérieurs... La société GWEN STUDIO, entreprise libérale, immatriculé sous le numéro 444 799 464 dont le siège social est situé au 10, rue Louis Ogès - 29000 QUIMPER. SIRET 444 799 464 00029 code APE : 7410Z (activité de design).

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») régissent et s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre l'architecte d'intérieur et toute personne qui sollicite la société GWEN STUDIO. Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposés par la société GWEN STUDIO. En conséquence, toute personne sollicitant les services proposés par la société GWEN STUDIO emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis. Le client préalablement à la signature du devis, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. GWEN STUDIO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : PRISE DE RENDEZ-VOUS

Vous pouvez demander un rendez-vous sur Internet via le site www.gwenstudio.com, rubrique Contact, par téléphone au 06 86 98 67 42 ou par courriel : contact@gwenstudio.com

ARTICLE 3 : SERVICES

L'ensemble des services proposés par l'architecte d'intérieur est préalablement défini avant une prise de rendez-vous.

Les prestations proposées par GWEN STUDIO ont pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de réalisation d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur et d'assistance. GWEN STUDIO assure entre autres les prestations de : - Mission Conception d'un projet d'agencement d'intérieur et de décoration : réalisation de plans 2D,3D, planche tendance, perspectives, la proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, des choix des prestataires, la préparation de dossier mairie (AT-DP dans la limite des compétences d'un architecte d'intérieur). - Home Staging - Shopping - Coaching décoration - Assistance à la maîtrise d'ouvrage : les prestations consistent à mettre en relation son Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le Client contracte directement et librement avec chaque prestataire après s'être assuré de la conformité des produits et services du prestataire par rapport à ses attentes. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude. Cette liste n'est pas exhaustive et GWEN STUDIO se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si GWEN STUDIO le juge nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui. GWEN STUDIO intervient uniquement à la suite d'une demande du Client avec qui GWEN STUDIO conviendra préalablement de la date et du lieu d'exécution des prestations. Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et GWEN STUDIO n'interférera d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de GWEN STUDIO. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par GWEN STUDIO. GWEN STUDIO s'engage à une surveillance de l'évolution du chantier et de l'exécution des interventions des entrepreneurs. En cas de dégradation et/ou vol des éléments architecturaux et/ou du

mobilier, GWEN STUDIO ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable, sous la clause de sécurité et de responsabilité préalablement mise en place avec les entrepreneurs. Lorsque GWEN STUDIO fournit des plans au Client, ces plans sont transmis à titre indicatif et n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par notre entreprise ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc...) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de GWEN STUDIO ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par notre entreprise sans avoir pris la précaution de reprendre les côtes et d'effectuer ses propres plans. GWEN STUDIO n'encourt aucune responsabilité quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par GWEN STUDIO ainsi que pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par GWEN STUDIO et réalisées directement ou indirectement par le Client.

3.1 Prestations de conseil

Les prestations de la société GWEN STUDIO sont par nature des prestations de conseil et d'assistance. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans 2D,3D, perspectives, la proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, des choix des prestataires, la préparation de dossier de demande d'Autorisation de Travaux et Déclaration Préalable de travaux (dans la limite des compétences d'un architecte d'intérieur). Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude.

Une fois la prestation de conseil terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à l'architecte d'intérieur des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de l'architecte d'intérieur, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

3.2 Assistance à la coordination des travaux

S'agissant de l'assistance à la coordination des travaux, les prestations de la société GWEN STUDIO consistent à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire après s'être assuré de la conformité des produits et services du prestataire par rapport à ses attentes.

3.3 Dossier mairie

S'agissant de l'élaboration des dossiers administratifs (Autorisation de Travaux, Déclaration Préalable, Demande de pose d'Enseigne), les prestations de la société GWEN STUDIO consistent à réaliser pour son client les dossiers administratifs en s'assurant des pièces graphiques et écrites à fournir attendues par les mairies. Le client en tant que Maître d'Ouvrage est responsable de son projet et signe les dossiers. Il se doit de mandater un bureau de contrôle en charge d'élaborer les rapports initiaux de sécurité incendie dans les ERP (établissement recevant du public) et d'accessibilité PMR. Même si la société GWEN STUDIO s'assure de constituer les dossiers conformément aux attentes (pièces et quantité) des mairies dans le but d'obtenir un avis favorable. Il ne pourrait lui être reproché d'éventuels retours défavorables.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

L'architecte d'intérieur s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

4.1 Assistance à la coordination des travaux

Lorsque l'architecte d'intérieur intervient sur la coordination des travaux, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. L'architecte d'intérieur n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, GWEN STUDIO n'agit comme architecte. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. L'architecte d'intérieur recommande à ses clients de souscrire sur les travaux éligibles à une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de GWEN STUDIO ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

4.2 Prestataire extérieur

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et GWEN STUDIO n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de GWEN STUDIO. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par GWEN STUDIO.

GWEN STUDIO s'engage à une surveillance de l'évolution du chantier et de l'exécution des interventions des entrepreneurs. En cas de dégradation et/ou vol des éléments architecturaux et/ou du mobilier, GWEN STUDIO se porte en aucun cas responsable, sous la clause de sécurité et de responsabilité préalablement mise en place avec les entrepreneurs.

Lorsque GWEN STUDIO fournit des plans au client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par GWEN STUDIO ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc.) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de GWEN STUDIO ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par GWEN STUDIO sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

La société, GWEN STUDIO n'encourt aucune responsabilité :

- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par l'architecte d'intérieur
- Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par GWEN STUDIO et réalisées directement ou indirectement par le client

ARTICLE 5 : ILLUSTRATIONS

Par ailleurs, GWEN STUDIO ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de GWEN STUDIO ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

ARTICLE 6 : CAS DE FORCE MAJEUR

Les délais d'exécution de la prestation convenus seront respectés sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant l'architecte d'intérieur de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF. Dans de telles circonstances, le designer préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant l'architecte d'intérieur et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat liant le designer et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

ARTICLE 7 : HONORAIRES

Les prix pratiqués par la société GWEN STUDIO, proposés sur les devis sont indiqués en euros HT, car la TVA est non applicable, art.293 B du CGI. Les devis ont une durée de validité d'un mois à compter de leur réception par le Client. Un échéancier de paiement peut être déterminé sur le devis. Le client est tenu de respecter son engagement dès présentation de chaque facture. Le devis ne sera considéré comme définitif et validé qu'à partir du moment où celui-ci aura été signé, daté, retourné et accompagné des présentes conditions générales de ventes signées à l'architecte d'intérieur

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. La réalisation du devis est gratuite. Le devis aura une période de validité, qui sera indiquée sur ce dernier, durant lequel le Client pourra choisir de contracter ou non. À la suite de sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités et le prix de la prestation à réaliser. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces présentes CGV avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord » et avoir la capacité de contracter avec GWEN STUDIO. Toute signature du devis vaut acceptation des présentes conditions qui seront mis à disposition du Client avec le devis à la suite de quoi, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Le Client sera engagé à verser le montant indiqué sur le devis. En contrepartie, GWEN STUDIO s'engage à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis.

ARTICLE 8 : MODES DE PAIEMENTS ET DEFAT DE PAIEMENT

Le Client garantit à GWEN STUDIO qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi, lors de la signature du devis. Le Client peut alors régler sa commande par :

- 1. Par chèque à la suite de la signature d'un devis. Seuls les chèques libellés en euros à l'ordre de GWEN STUDIO seront acceptés. L'architecte d'intérieur pourra être amené à demander une photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur, ou de refuser un paiement si le nom apparaissant sur le chèque reçu serait différent de celui du client.
- 2. Par virement bancaire à la suite de la signature du devis. Les coordonnées bancaires de la société GWEN STUDIO seront communiquées au Client une fois son devis validé. Le traitement du projet se fera une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte de la société GWEN STUDIO.

Le défaut de paiement entraîne la déchéance du terme pour toutes les sommes restantes dues et leur exigibilité immédiate. En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 Euros. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : L'ENGAGEMENT DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties. Le Client s'engage à effectuer les modifications nécessaires à la bonne exécution de la prestation, demandées par GWEN STUDIO.

ARTICLE 10 : DROIT DE RETRACTATION

À compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de GWEN STUDIO. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : GWEN STUDIO / Gwendoline Faivre d'Arcier – 10, rue Louis Ogès – 29000 QUIMPER Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux consommateurs.

ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

GWEN STUDIO conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux... Le client autorise GWEN STUDIO via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de GWEN STUDIO à des fins promotionnelles. GWEN STUDIO pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. GWEN STUDIO s'engage à respecter l'anonymat du client. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par GWEN STUDIO et non contractuelles.

Le présent contrat n'emporte en aucun cas transfert au profit du maître de l'ouvrage des droits de propriété intellectuelle définis par les dispositions légales en vigueur. GWEN STUDIO général conserve, nonobstant le paiement de sa rémunération, l'entière propriété intellectuelle de ses plans et études, ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation.

En conséquence, le maître de l'ouvrage s'interdit auprès des tiers toute divulgation ou toute reproduction intégrale ou partielle de tout document établi par le contractant général.

Cependant pour ses besoins internes d'exploitation de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage pourra, après avoir obtenu l'accord de GWEN STUDIO, reproduire et diffuser les plans et études réalisés par GWEN STUDIO.

Toute exploitation des études par le maître de l'ouvrage sur d'autres opérations nécessite la passation d'un nouveau contrat fixant la rémunération des droits d'auteur de GWEN STUDIO.

Les publicités, publications, références photographiques et panneaux de chantier doivent mentionner obligatoirement la dénomination de GWEN STUDIO quelle que soit l'étendue de sa mission.

Le Client accepte que GWEN STUDIO puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. Le Client ne s'opposera d'aucune façon au partage des travaux sur lesquelles figurent des photos du lieu de la prestation.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations demandées par GWEN STUDIO lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au client, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 13 : ASSURANCES

GWEN STUDIO a souscrit auprès de la SMABTP, une assurance professionnelle décennale n°H49659P7302000 / 001 0576965/0 responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des Clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Il est rappelé que Le Client devra souscrire une assurance DO (Dommage d'Ouvrage) et s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux soient assurés dans le cadre de leur activité professionnelle. GWEN STUDIO attire l'attention du Client sur le fait qu'un sous-traitant d'une entreprise peut en cas de défaillance de celle-ci demander le règlement direct de sa facture. Par conséquent, il est important qu'il s'assure de la bonne santé des entreprises choisies.